

FRANCE DOMAINE : CAP SUR LA PRIVATISATION ?

Des paroles aux actes

Il ne s'agissait pas le 15 mai 2013, pour le ministre CAZENEUVE, de faire simplement acte d'allégeance aux idées du très libéral Conseil de l'Immobilier de l'Etat. Non. Tout en rendant un vibrant hommage au saccage des services publics d'Etat à travers la RéATE (dispositif RGPP) effectuée sous l'ère SARKOZY, il s'agissait bien d'annoncer l'approfondissement du fonctionnement des services de l'Etat selon les critères de rentabilité du secteur privé, en particulier en matière d'immobilier.

Une concrétisation rapide vient d'apparaître : La note du 13 janvier par lequel la DG informe les agents du Domaine (et les syndicats) qu'une filiale de BNP Paribas (1ère Banque française) va désormais effectuer systématiquement pour la DGFIP une évaluation concurrente de celle des services du Domaine pour les ventes ou acquisitions par l'Etat dépassant 1 million € (2 millions en Ile-de-France).

Pour BNP Paribas : de la THUNE, encore de la THUNE

Curieuse logique que celle mise en œuvre par le gouvernement : pour les services publics il n'est question que de mutualisation pour économiser les moyens et l'argent public ; par contre le ministre décide de donner des fonds budgétaires à une entreprise privée pour effectuer des tâches que réalisent également des fonctionnaires payé-e-s par le budget de l'Etat !

En faveur du privé (la banque, excusez du peu !) c'est la règle du doublon : le contribuable lui paie une deuxième fois ce qu'il paie en même temps à l'Etat pour qu'il exerce ses missions.

Evidemment, BNP Paribas est habitué à bénéficier très largement de la manne des fonds publics : en mars 2009 la banque s'est goinfrée au détriment de l'Etat : celui-ci l'a secouru de 5,1 milliards € en achetant des actions* que la banque a ensuite remboursées (+ intérêts) à leur valeur d'achat alors que le cours des actions BNP a bondi de 113 % à la date de remboursement. Sur cette opération, l'Etat SARKOZYSTE s'est ainsi privé d'environ 6,6 milliards € ** !

A combien se chiffre le nouveau cadeau au travers du marché des évaluations : en millions € ?

De plus on s'interroge légitimement au plan éthique de la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée » : ce nouveau cadeau d'argent public a-t-il à voir avec le fait que le Directeur Général Délégué de BNP Paribas, François VILLEROY de GALHAU, était antérieurement Directeur Général des Impôts et serait actuellement pressenti pour être nommé à la tête de la Direction Générale du Trésor ?

Enrichissement sans cause de BNP Paribas

C'est donc à une banque qui appelait l'Etat au secours en 2008-2009 et qui a fait la démonstration de son incapacité par ses choix déplorables au regard de la bulle immobilière, que l'Etat fait aujourd'hui appel pour avoir une juste appréciation des valeurs sur le marché immobilier !



Montreuil, le 11 février 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfiip.finances.gouv.fr
• dgfiip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

Cet appel au privé est fait au prétexte que « ...des critiques formulées, relativement notamment au manque d'impartialité supposé ou au conflit d'intérêt entre l'Etat et collectivités locales... ». Argument sidérant !

Car, sur la lancée, pourquoi pas payer des contre-contrôles fiscaux aux experts-comptables puisque que l'Etat est critiqué par les contribuables contrôlés et qu'il aurait intérêt à faire rentrer le maximum d'impôts possibles ?

La vraie raison réside probablement dans les perspectives de juteuses affaires (2,2 milliards € de cessions pour 2012-2014)*** qui font saliver les gros professionnels de l'immobilier et spéculateurs (autrement dit les clients de BNP entre autres) alléchés par le marché des biens de l'Etat qui semble se déployer ! Tout leur est bon : gestion publique selon leurs critères de rentabilité, externalisation des missions, privatisation des services ...

Peu importe que la qualité des évaluations réalisées par le Domaine et que le gouvernement lui-même reconnaît, puisque l'écart entre le prix de vente des immeubles de l'Etat cédés sur le marché concurrentiel (hors cessions aux collectivités territoriales) et la valeur fixée par le Domaine****, l'écart est de 10 % en 2010 et 2011, de 1 % en 2012 et le PLF 2014 ne craint pas de signaler « l'amélioration de la professionnalisation des évaluations domaniales en matière de ventes, notamment sur les biens à enjeux termes financiers (concentrés majoritairement sur Paris).*****

Intervenons

On ne peut qu'être frappé de l'ardeur purement dogmatique que met ce gouvernement (lui aussi) à ouvrir les vannes de fonds publics pour financer les banques privées pendant qu'il réduit les moyens en effectifs et matériels pour la DGFIP, aboutissant à la fragiliser. Les services du Domaine sont bien dans cette situation : en déficit de postes dans de nombreux services, ils sont en passe de servir de variable

d'ajustement dans les départements : depuis 2007 il n'y a plus d'agent affecté sur un poste « Domaine » hors DNID.

N'attendons pas pour faire entendre la voix des agents, cette démarche n'est pas vaine : en réponse à la lettre ouverte de la CGT Finances Publiques (9 décembre 2013) au DG pour réclamer un Comité Technique de Réseau (national) sur le Domaine en prolongement du questionnaire que nous avons diffusé dans divers services, le DG a décidé de convoquer un **Groupe de Travail « Domaine » le 10 juin 2014**. Les revendications des agents du Domaine doivent être entendues dans ce groupe de travail !

Sans attendre la CGT Finances Publiques exige la non application de la note du 13 janvier 2014 et appelle les agents du Domaine à se mobiliser contre cette gabegie qui ouvre la voie de la privatisation de nos missions, à élaborer de façon unitaire leurs revendications et à décider des actions (pétitions...) dans le cadre du processus de mobilisation en cours à la DGFIP.

* Cour des comptes : « Les concours publics aux établissements de crédit : bilan et enseignements à tirer » - mai 2010.

** Didier MIGAUD, président PS de la commission des Finances (septembre 2009). Libération (01/10/2009) : 12 milliards (BNP Paribas + Société Générale).

*** Le Figaro.fr (26/02/2012)

**** Projets de loi de finances 2013 et 2014 : Annexe - Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

***** Annexe au PLF 2014, « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat », p. 21